FONCIER
AMÉNAGEMENT

ATTESTATION DE SURFACE DE PLANCHER
A joindre au dépôt du permis de construire

LOTISSEMENT « Le Chemin Neuf » CORNE (49)
(Justification des droits à construire)
Art.421-3.5 du code de l'urbanisme

Je soussigné Monsieur Eric GOURDON, gérant de la SARL FONCIER AMENAGEMENT atteste que :

La surface de plancher maximale autorisée sur le lot **n° 5** du lotissement dénommé ci-dessus est la suivante :

➢Superficie du terrain : 401 m²

SURFACE DE PLANCHER	**250 m²**

CERTIFICAT D'ACHEVEMENT

La SARL FONCIER AMENAGEMENT,
Représentée par Eric GOURDON

Atteste :

- **Que les équipements desservant le lot n°5 du lotissement « Le Chemin Neuf » au CORNE (49) sont achevés**

Fait aux Ponts de Cé, le 4 janvier 2019

Le Maître d'Ouvrage

FONCIER AMENAGEMENT
SARL au capital de 1 600.00 euros
51A Chemin de la Brosse
49130 LES PONTS DE CE
Siret 484 691 290 000